

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

VERSION ACTUALISEE AU 15 OCTOBRE 2018

L'Organisation internationale pour les migrations en Tunisie (OIM) lance un Appel à manifestation d'intérêt cité en objet, dans le cadre du projet « Appui au Pilier de Développement du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord » (RDPP NA) afin de présélectionner les organismes partenaires qualifiés intéressés de contribuer à l'insertion économique et l'autonomisation des communautés hôtes et celles de migrants vivant en Tunisie dans les zones urbaines prioritaires ciblées dans le cadre du projet.

Date de clôture :
22 octobre 2018
à minuit (Tunis, GMT+1)

IOMTNBIDS@iom.int

Cet appel à manifestation d'intérêt est lancé dans le cadre du projet « Appui au Pilier de Développement du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP NA) » financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'OIM.



I. Processus de proposition et de sélection

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre de l'action cadre du projet « Appui au Pilier de Développement du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP NA) ». Il vise dans une première phase à présélectionner les candidats et leurs partenaires potentiels, qui seront notifiés de pouvoir participer à la deuxième phase de la sollicitation, à conduire des entretiens d'évaluation avec le/s bénéficiaire/s sélectionnés et issus de la liste des bénéficiaires cibles préparée par l'OIM, et qui seront invités ultérieurement à soumettre des propositions de projet répondant aux besoins des bénéficiaires éligibles aux types de projets.

Une réponse à cet appel à manifestation d'intérêt est un préalable nécessaire à la soumission d'un dossier en réponse à ce futur appel à propositions.

Le processus se déroulera en plusieurs phases : dépôt d'une manifestation d'intérêt, puis, si elle est présélectionnée, préparation d'une proposition de projet technique et financière sur la base d'entretiens personnalisés avec le/s bénéficiaire/s, qui sera soumis à un comité de sélection.

Les étapes seront donc :

1.	Dépôt d'une candidature de manifestation d'intérêt
2.	Présélection des candidatures éligibles et qualifiées
3.	Invitation des « organismes partenaires » présélectionnés à une session d'information organisée par bureau de l'OIM : Tunis, Sfax, Zarzis
4.	Conduite d'une série d'entretiens avec le/s bénéficiaire/s cible/s en vue de la préparation d'une proposition de projet , technique et financière, correspondant aux mieux aux attentes du bénéficiaire et répondant aux objectifs du projet
5.	Sélection finale des projets et validation de l'appui financier alloué qui sera évalué en fonction de l'étude des composantes du projet

II. Contexte

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre du projet « Appui au Pilier de Développement du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord » (RDPP NA), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans les cinq pays d'Afrique du Nord en Algérie, Egypte, Libye, Maroc et Tunisie, qui vise dans sa seconde composante intitulée « *Autonomiser les communautés d'accueil et les communautés de migrants afin de renforcer la cohésion sociale au travers d'initiatives de développement socio-économique* » (le « projet »), à **renforcer la cohésion sociale entre les communautés hôtes et de migrants, ainsi que la résilience de ses communautés, en ciblant les zones urbaines prioritaires et à forte concentration de migrants.**

III. Le but du « projet »

Le « projet » sollicite la coopération du Gouvernement tunisien et des organisations de la société civile et d'autres partenaires pour la mise en œuvre d'**activités socio-économiques dans les zones ciblées, et ce en apportant un appui financier et technique** à des **initiatives** déjà **existantes** ou en soutenant le lancement de nouvelles initiatives de type **micro-projets**. Le but du « projet » est **d'améliorer l'accès aux services et aux moyens de subsistance, de favoriser la résilience des communautés hôtes et de migrants en Tunisie, de renforcer la cohésion entre les différentes communautés et par conséquent l'intégration des migrants vivant en Tunisie.**

IV. Objectif général

L'objectif général de cet appel à manifestation d'intérêt est d'identifier des « organismes partenaires » incluant les organisations du secteur privé, les entreprises, les organismes de formation professionnelle, les organisations de la société civile enregistrées, y compris les associations, les organisations non gouvernementales, intéressés de contribuer à l'insertion économique et l'autonomisation des communautés hôtes et celles de migrants vivant en Tunisie.

Les institutions travaillant avec les communautés hôtes et celles de migrants sont éligibles, et sollicitées pour leur expertise et assistance, et leur participation au développement du tissu économique et social local, dans la mise en œuvre du **lancement et/ou renforcement d'initiatives socio-économiques à petite échelle** pour les porteurs de projet ; dans **l'appui au montage des capacités** ; dans la **mise à l'emploi** ; dans **l'accès aux services et aux moyens de subsistance** ; au bénéfice des communautés hôtes et de migrants dans les zones urbaines prioritaires ciblées dans le cadre du projet (voir section : Zone ciblées par l'appel) ; Ainsi l'appel à manifestation d'intérêt lancé dans le cadre du « projet » porte sur trois volets : (1) le montage d'initiatives socio-économiques et service d'emploi ; (2) l'accès à l'auto-emploi et renforcement d'infrastructures à petite échelle ; (3) les programmes de formation avec accès à l'emploi.

V. Objectifs spécifiques

L'OIM soutiendra différents types de propositions de projets et/ou initiatives aux objectifs spécifiques, comme suit :

- Des initiatives d'intégration économique des bénéficiaires ciblés disposant **d'acquis professionnels et/ou de certificats /diplômes** au travers de **l'accès à l'emploi salarié** ;
- Des initiatives à petite échelle de **micro-projets** et/ou **projets d'entrepreneuriat, et d'accompagnement et/ou de renforcement de projets**, dans les secteurs d'activités à opportunité de **création d'emploi**, et porteur **d'activités génératrices de revenus** pour les communautés hôtes et de migrants; de plus, démontrant une plus-value sociale et environnementale sur le marché local ; *Sont invités à postuler les facilitateurs et/ou porteurs de projets dans les secteurs et/filières¹ suivantes:*

¹ La liste des secteurs à opportunité ci-dessus n'est pas exhaustive, elle est proposée suite à l'évaluation préliminaire des profils de bénéficiaires présélectionnés par l'OIM et éligibles à accéder aux projets en qualité de bénéficiaires cibles (voir section groupe cible) ; les propositions ne devraient pas être limitées aux secteurs-métiers mentionnés

hôtellerie, restauration et tourisme, industrie agroalimentaire, textile et habillement, culture et artisanat, industrie électronique, secteur des services ;

- Des initiatives de **renforcement de capacités certifiantes et/ou compétences** ; telles que des formations de courts et moyens termes, de type **formation à vocation professionnelle avec « job matching » et placement à l'emploi, et/ou formation de développement d'infrastructures à petite échelle et/ou entrepreneuriat**, qui permettront de renforcer les connaissances, l'employabilité et l'accès au travail des bénéficiaires ciblés ;
- Des initiatives de renforcement de **capacités linguistiques** (ex. apprentissage des modules Arabe, Français, selon les besoins de travail) qui permettront de renforcer l'inclusion sociale et économique des bénéficiaires.

Les types de projets suivants sont considérés inéligibles :

- Les projets ayant un objectif idéologique et politique qui ne correspond pas à la stratégie, à la vision et aux principes de la mission de l'OIM ;
- Les projets entièrement ou principalement concernés par des parrainages individuels pour la participation à des ateliers, des séminaires, des conférences, des congrès ;
- Les projets entièrement ou principalement concernés par des bourses individuelles pour des études universitaires, des projets de recherche, des études de faisabilité ou similaire ;
- La sous-traitance et/ou la sous-attribution de projets ne sont pas autorisées.

I.1 Types d'activités éligibles

Un projet est un ensemble cohérent d'activités élaborées dans le cadre d'objectifs clairement définis et atteignables, de groupes cibles et de résultats planifiés à mettre en œuvre dans un délai limité.

Les projets proposés doivent et devront correspondre aux besoins spécifiques des groupes de bénéficiaires cibles identifiés dans cet appel, à l'analyse du contexte du marché du travail et aux besoins en formation professionnelle, et viser l'accès à l'emploi, l'insertion socio-économique, l'autonomisation des bénéficiaires.

Les projets et/ou initiatives proposés doivent cibler une ou deux des activités citées suivantes ; et viser les objectifs spécifiques à cet appel ; et cibler un ou plus des groupes de bénéficiaires cibles cités plus bas (voir section : groupes de bénéficiaires cibles) dans cet appel :

- **Activité 1 : Montage d'initiatives socio-économiques et service d'emploi** ciblant les communautés tunisiennes hôtes et les migrants vivant en Tunisie, les services d'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi, service de « job matching » et de placement à l'emploi et aux stages pour les étudiants fraîchement diplômés ;
- **Activité 2 : Promotion du travail indépendant, développement, renforcement et accompagnement d'infrastructures à petite échelle existantes, et/ou entrepreneuriat ;**
- **Activité 3 : Des programmes de formation** pour l'accès à l'emploi, de type :
 - Formation à vocation professionnelle (ex. apprentis, technicien qualifié ou similaire) avec garantie de placement ;

- Cours d'entrepreneuriat (inclus les cours sur des outils pratiques en gestion, commercialisation, etc.), cours en gestion des petites entreprises, autre formation en « soft skills » (ou compétences comportementales) pour l'insertion professionnelle ;
- Cours de langues (Arabe, Français) en milieu de travail et pour l'intégration professionnelle ;
- Cours à adultes analphabète.

I.2 Groupes de bénéficiaires cibles

L'OIM a identifié au travers de la variété de ses programmes (ex. aide au retour volontaire et à la réintégration (AVR- R), assistance à la migration, assistance aux personnes vulnérables, et autres) des bénéficiaires issus des communautés d'accueil et de migrants, et installés dans les zones urbaines prioritaires du projet (Grand Tunis, Sfax, Médenine et environs). Une liste préliminaire d'environ **50 profils** a été établie par l'OIM, en qualité des bénéficiaires éligibles aux types de projets identifiés dans cet appel et dont les activités relatives seront à implémenter dans les zones du Grand Tunis, Sfax, Médenine, Monastir, Sousse et environs. Le rôle qui incombe aux organismes partenaires sera de monter les structures de projets, et/ou de superviser et encadrer les projets existants des bénéficiaires cibles.

Les groupes cibles de bénéficiaires visés par cet appel sont identifiés, comme suit :

- **Tunisiens de retour en Tunisie** ayant mis en place un micro-projet florissant, avec l'accompagnement du programme (AVR-R) de l'OIM et souhaitant développer davantage ce micro-projet économique, potentiellement créateur de nouveaux emplois, et qui rend service à la communauté ;
- **Tunisiens et migrants en situation de précarité et/ou de vulnérabilité**, ayant des besoins spécifiques, incluant les migrants conjoints de Tunisiens, les femmes (en charge du foyer, les mères célibataires), les jeunes vulnérables en situation ou en risque d'exclusion, les jeunes diplômés au chômage ; l'objectif spécifique est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et les discriminations par le biais de la création d'emploi et de l'accès au travail décent et l'insertion des personnes ;
- **Migrants micro-entrepreneurs installés en Tunisie**, souhaitant lancer et/ou renforcer un micro-projet générateur de revenus innovants, contribuant au tissu économique local de leur pays hôte, et nécessitant, un appui financier ; ou technique ; ou un soutien administratif juridique ou un conseil spécialisé ; ou une formation, et/ou un coaching en gestion d'affaires ;
- **Etudiants migrants diplômés en recherche d'emploi**, et ou de stages professionnalisants de pré-emploi en fins d'études.

VI. Appui technique et financier de l'OIM

I.1 Appui technique de l'OIM

L'OIM présente sa volonté d'assister les « organismes partenaires » et les bénéficiaires de projets sur les thématiques suivantes :

- Appui technique et apport d'une **expertise** en matière de **migration, de protection et de développement des migrants** ; et/ou

- Appui **juridique** pour la protection et la régularisation du statut administratif des bénéficiaires, et/ou pour les porteurs de micro-projets de l'immatriculation de leur/s initiative/s économique/s pour les porteurs de micro-projets si nécessaire ; et/ou
- **Achat de matériel** si nécessaire.

I.2 Appui financier de l'OIM

Dans le cadre de l'évaluation des propositions de projets soumises par les « organismes partenaires » présélectionnés, l'OIM attribuera le financement des propositions sur la base de critères établis, en tenant compte, entre autres, de la faisabilité du projet, de l'effort d'appui pour l'accès à l'emploi et de l'intégration des Tunisiens et des migrants installés en Tunisie par le travail et la formation, du placement matérialisé des bénéficiaires cibles dans les projets, du cadre de soutien financier et/ou technique aux détenteurs de micro-projets, et de la pertinence par rapport aux objectifs énoncés dans l'appel à manifestation d'intérêt et des capacités de l'organisme partenaire.

Le montant maximal du soutien financier ne devrait pas dépasser **60 000 TND par projet***.

(*) Le montant maximal de la subvention ou appui financier pour chaque projet sera évalué en fonction de l'étude des composantes du projet, et sur la base des éléments suivants : (i) le montant demandé ; (ii) le montant minimum requis pour rendre le projet viable ; (iii) de l'évaluation des économies d'échelle potentielles et du point de conception optimal.

VII. Critères d'éligibilité

I.1 Eligibilité des organismes partenaires

Peuvent soumissionner à cet appel à manifestation d'intérêt, les types d'acteurs locaux dans la fonction de **facilitateurs et/ou porteurs de projets**, lesquels pourront bénéficier d'un soutien technique et/ou financier aux propositions de projets, et sont identifiés éligibles et admissibles les « organismes partenaires » suivants:

- Les **organisations du secteur privé**, y compris les structures **d'accompagnement, de mentoring, les incubateurs et accélérateurs**, ayant mené des activités dans l'appui des porteurs de projet d'entrepreneuriat ;
- Les **entreprises du privé**, y compris les petites et moyennes entreprises souhaitant monter un projet social et solidaire et intéressé à employer des personnes en situation de vulnérabilité ;
- Les **agences d'emploi et/ou de services**, avec une expérience consolidée et fondée dans leur domaine de travail, ayant mené régulièrement des activités dans les domaines de l'insertion économique ;
- Les **organismes privés de formation professionnelle**, homologués par l'État tunisien et délivrant la certification des formations, ayant mené des activités dans les domaines de formation professionnelle et insertion socio-économique ;
- Les organisations de la société civile enregistrées, y compris les associations, les organisations de service, les organisations non gouvernementales, ayant mené régulièrement des activités en Tunisie ou dans des pays similaires, dans le domaine de la migration et de l'intégration socio-économique.

« L'organisme partenaire » auprès de l'OIM doit être :

- Une personne morale (pas une personne physique) telle que les organisations du secteur privé, les centres de formation professionnelle, les agences et cabinets du secteur privé, les entreprises, les fondations, les organisations non gouvernementales enregistrées ; et
- Une organisation officiellement enregistrée et établie en vertu de la législation nationale du pays dans d'enregistrement, avec une expérience consolidée et fondée dans leur domaine de travail ; et
- Une structure ayant de l'expérience dans la préparation, la réalisation, le développement, le suivi et l'évaluation de projets dans les domaines cités dans cet appel.

Le/les organisme/s partenaires seront considérés comme responsable de la gestion de la subvention de l'OIM, et doivent assumer, seuls, la responsabilité financière du projet.

I.2 Eligibilité en cas de partenariat

Si la candidature inclut un ou des partenariats, les « organismes partenaires » soumissionnaires doivent assurer ce qui suit :

- L'organisation candidate à l'appel est considérée comme chef de file du projet, et doit donner des informations précises quant à tous les partenaires qui seront impliqués dans le processus de candidature, de même qu'une répartition claire des tâches ;
- Le chef de file du projet agira en tant qu'organisme dirigeant et sera responsable de la gestion de la subvention de l'OIM et du rapport final ;
- Tous les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus s'appliquent au chef de file de projet ainsi qu'à ses partenaires.

VIII. Durée des projets

Les projets devront être réalisés entre la signature du projet et le 30/08/2019 et doivent répondre aux critères suivants :

- Les projets aux activités (1) et/ou (2) citées plus haut, doivent être exécutés et maintenus sur une période de 9 mois minimum.
- Les projets à l' « activité 3 » citée plus haut, pourront varier de 1 à 4 mois selon le type de formations, la filière de formations, la durée des formations, et la disponibilité des fonds. Les budgets doivent être réalistes et conformes aux frais de formation standard, et inclure tous les coûts du projet.

IX. Zones ciblées par l'appel

Les projets devront être lancés dans les zones urbaines prioritaires du **Grand Tunis, Sfax, Médenine, Sousse, Monastir et environs**.

Chaque initiative de projet proposée devrait bénéficier autant aux communautés migrantes qu'aux communautés hôtes.

L'OIM organisera une **session d'information*** par regroupement de régions cibles, visant à présenter les objectifs de l'appel à propositions sollicité, et à aider les candidats intéressés à préparer par la suite une proposition détaillée dans le cadre d'un appel à propositions de projets. (*) Une session d'information sera organisée par bureau de l'OIM, à Tunis, Sfax, et Zarzis - dates à convenir, suite à la présélection des soumissionnaires éligibles à cet appel.

X. Comment Postuler

I.1 Composition du dossier de candidature

Pour composer leur dossier de candidature d'expressions d'intérêt, les organisations candidates doivent remplir et joindre tous les renseignements demandés dans les ANNEXES.

Récapitulatif des informations à joindre au dossier de candidature :

1. Une lettre de motivation de l'organisation candidate (Annexe A : Demande de participation) et le/s domaine/s de spécialisation (Annexe A, Tableau 1)
2. Identification des activités sélectionnées et ciblées de l'Appel (Annexe A, Tableau 2)
3. Description de l'organisation candidate (Annexe B, Tableau 1) :
 - a. Présentation de l'organisation, mission et mandat
 - b. Description de leur capacité, couverture géographique, expérience, connaissances et expertises requises, telles que spécifiées dans le présent appel
4. Présentation d'un **portefeuille de projets** comparables dans les mêmes domaines cités dans l'appel, et démontrer de la mise en œuvre de projets en tant qu'organisation chef de file (chef de projet) (Annexe B, Tableau 3 et 4)
 - a. Fournir des résultats obtenus au cours des **3 dernières années** (Annexe B, Tableau 2) et les **indices clés** (fournir si applicable), tels que :
 - i. *Placement d'emploi : nombre de placement, types de positions, types de contrats et durée, taux de rétention*
 - ii. *Micro-projet : nombre de projets assistés, type d'appui, taille de l'appui, secteur d'activité, résultats obtenus*
 - iii. *Formation : filières et types formation, nombre de cours offerts, nombres de stagiaires formés, taux de réussite, taux de satisfaction, taux de placement à l'emploi*
 - b. En cas de partenariat, fournir un résumé de l'expérience récente de chaque organisation partenaire sur des projets similaires. Pour chaque projet, ce résumé doit indiquer les rôles du chef de projet et de l'équipe-projet, les types de projets et/ou activités, la durée, le budget (si applicable)
5. Démonstration des compétences de **gestion** et de **capacités financières** (Annexe B, Tableau 5)
6. Description de la **capacité technique du personnel** : joindre les **CV** récents du personnel et du représentant, et lister l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle (Annexe B, Tableau 6)
7. Remplir et joindre le document « CHECK-LIST » en Annexe.

Outres ces informations requises, les organisations peuvent fournir des brochures et autres documents annexes pour supporter leur candidature. La candidature ne doit comporter aucune information financière.

Les questions supplémentaires pourront être adressées par courrier électronique à (IOMTNBIDS@iom.int)

1.2 Date limite de réception des candidatures

Les candidatures doivent être dûment complétées (exclusivement en langue française et au format **PDF**) en remplissant les formulaires de participation et de renseignement du soumissionnaire en annexes (voir les Annexes) mis à disposition et téléchargeable sur le site web de [OIM Tunisie](http://OIM.Tunisie).

Les candidatures doivent être soumises officiellement à l'OIM, par **courrier électronique** à (IOMTNBIDS@iom.int) au plus tard le **22 octobre 2018, avant minuit, heure tunisienne (Tunis, GMT +1)** avec la référence : « Appel à manifestation d'intérêt : Projet RDPP NA Tunisie »

Remarques :

- *Il est également fortement recommandé de ne pas attendre la dernière minute pour remplir et soumettre la candidature par email, car tout serveur peut être bloqué lorsqu'il est utilisé par de nombreuses personnes en même temps ;*
- *Il est à noter la taille maximale des pièces jointes : La taille totale des pièces jointes ne peut pas dépasser la taille maximale de **12MB par email** ;*
- *Les candidatures envoyées à toute autre adresse email que celle mentionnée ci-dessous ne seront pas prises en compte ;*
- *Après soumission, les candidatures ne peuvent pas être modifiées. Les candidatures peuvent être retirées par écrit, avant la date limite fixée dans le présent Appel à manifestation d'intérêt. Les candidatures ne doivent pas être modifiées ou retirées après la date limite ;*
- *Tous les coûts liés à la préparation et à la soumission des candidatures sont à la charge des organisations candidates, et l'OIM ne pourra en aucun cas être responsable et redevable des frais encourus.*

Pour toute information concernant l'appel à manifestation d'intérêt : IOMTNBIDS@iom.int

I.3 Critères de sélection

Les candidatures d'expressions d'intérêt sont évaluées selon les critères suivants :

- **Parcours et expérience ;**
- **La Capacité ;**
- **L'Expertise technique ;**

NB : sur la base des informations fournies, seules les organisations éligibles et qualifiées, sont et seront présélectionnées pour un entretien lors de la session d'information, et sont et seront invitées ultérieurement, dans le cadre d'un appel à propositions de projets, à soumettre des propositions techniques et financières, suite aux entretiens d'évaluation individuels conduits avec les bénéficiaires cibles (issus de la liste des bénéficiaires cibles préparée par l'OIM).

Remarques :

- *Toutes informations écrites ou verbales partagées avec les organisations dans le cadre du présent Appel à manifestation d'intérêt doivent être traitées de façon strictement confidentielle. L'organisation ne doit pas partager ou évoquer ces informations à quelque tierce partie que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'OIM. Cette obligation subsiste après le processus d'appel, non tenu compte de la suite donnée à la soumission de l'organisation.*
- *L'OIM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toutes candidatures, d'annuler le processus d'appel à manifestation d'intérêt et rejeter toutes candidatures à tout moment sans, de ce fait, encourir de responsabilité à l'égard de toute organisation concernée, ou être tenue de l'obligation d'informer les organisations concernées du motif de cette action de l'OIM.*
- *À la suite de la vérification administrative, les organisations candidates dont les candidatures ont été rejetées recevront un courriel officiel du Secrétariat de l'OIM.*